

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des services de certification proposés par CERTINOMIS ainsi que les engagements et obligations respectifs des différents acteurs concernés.

DEFINITIONS

AC : Autorité de Certification, elle a en charge l'application d'au moins une politique de certification (PC) et est identifiée comme telle, en tant qu'émetteur dans les certificats émis au titre de cette politique de certification.

AE : Autorité d'Enregistrement, elle a en charge de vérifier les informations d'identification du futur sujet d'un certificat, ainsi qu'éventuellement d'autres attributs spécifiques, avant de transmettre la demande correspondante à la fonction générant les certificats électroniques.

PC : Politique de Certification ; Document établissant les devoirs et responsabilités de CERTINOMIS, de ses CLIENTS, MANDATAIRES et BENEFICIAIRES intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un CERTIFICAT (consultable sur www.certinomis.com rubrique « politiques de certification »)

CERTIFICAT : Attestation électronique émise par CERTINOMIS liant les données afférentes au chiffrement ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques au BENEFICIAIRE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

BENEFICIAIRE : Personne physique identifiée par l'AE, qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire s'engage sur ses conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'AC.

PORTEUR : La personne physique identifiée dans le certificat et qui est le détenteur de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

RC : Responsable du certificat serveur - La personne physique responsable du certificat serveur, notamment de l'utilisation de ce certificat et de la bi-clé correspondante, pour le compte de l'entité dont dépend le serveur informatique identifié dans le certificat.

CLIENT : Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec CERTINOMIS pour disposer de CERTIFICATS.

CONTRAT : ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, des Conditions d'Utilisation du certificat commandé, du dossier de demande ainsi que de la Politique de Certification afférentes figurant sur le site : www.certinomis.com applicables à la date de conclusion du CONTRAT.

MANDATAIRE : Personne ayant, directement par la loi ou par délégation, le pouvoir d'autoriser une demande de certificat portant le nom de l'organisation. Il peut aussi avoir d'autres pouvoirs au nom de l'organisation, comme celui de révocation. A défaut de désignation, le représentant légal est l'unique mandataire de certification

TIERS UTILISATEUR : Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention.

1 Contact

Demande d'information :

Pour toute demande relative à l'achat d'un certificat ou à la délivrance d'un certificat commandé, le Client peut s'adresser à son interlocuteur commercial.

Pour toute demande relative à la compréhension des présentes CGU ou de la politique de Certification, les mandataires, les bénéficiaires ou les tiers utilisateurs peuvent écrire à ld-politiquecertification@certinomis.fr

Demande de révocation :

La révocation peut être demandée :
○ Par téléphone, pour le MANDATAIRE, au numéro 0 810 184 956. L'identification du demandeur est alors vérifiée par le jeu de quatre questions / réponses personnelles déposées lors de la demande de CERTIFICAT ;
○ Par le BENEFICIAIRE, si le demandeur ne souhaite pas préciser de raison de révocation, par voie électronique depuis le site Internet www.certinomis.fr rubrique « révoquer un CERTIFICAT ». L'identification s'effectue grâce à un code de révocation transmis par CERTINOMIS.
○ Par formulaire papier dûment renseigné et signé par le demandeur. Le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE s'engagent à signer la demande de révocation et à communiquer des éléments de nature à permettre une identification suffisamment fiable, notamment copie de pièces d'identité et pouvoirs et/ou extrait K-bis. Le formulaire est disponible à l'adresse <https://www.certinomis.fr/revoquer-votre-certificat>.

○ Par Certinomis en cas de non-respect des présentes par le Bénéficiaire ou en cas d'utilisation frauduleuse.

Choix possibles de raisons de révocation :

[Voir les mentions légales et relatives à la gestion des données personnelles sur le site www.certinomis.fr](http://www.certinomis.fr)

Certinomis SA au capital de 40 156 euros. RCS CRETEIL B 433998903

Siège Social : 45-47 Boulevard Paul Vaillant-Couturier 94200 Ivry sur Seine Cedex.

Lors d'une demande de révocation, le demandeur a la possibilité de préciser la raison de la demande de révocation. Les différentes possibilités sont :

- keyCompromise (RFC 5280 CRLReason #1) : indique que l'on sait ou soupçonne que la clé privée du demandeur a été compromise ;
- affiliationChange (RFC 5280 CRLReason #3) : indique que le nom du demandeur ou d'autres informations sur l'identité du BENEFICIAIRE dans le CERTIFICAT ont changé, mais qu'il n'y a aucune raison de soupçonner que la clé privée ait été compromise ;
- superseded (RFC 5280 CRLReason #4) : indique que le certificat est remplacé parce que : le demandeur a demandé un nouveau certificat, ou que le certificat doit être révoqué car n'est plus conforme aux exigences de la PC ou de la déclaration des pratiques de certification ;
- cessationOfOperation (RFC 5280 CRLReason #5) : indique que le site web utilisant le CERTIFICAT est fermé avant l'expiration du CERTIFICAT, ou que le RC ne possède plus ou ne contrôle plus le nom de domaine présent dans le CERTIFICAT avant l'expiration du CERTIFICAT ;

2 Types de certificat et usages :

Certificat d'authentification serveur

3 Limite d'usage

Les BENEFICIAIRES doivent respecter strictement les usages autorisés des bi-clés et des certificats. Dans le cas d'une utilisation frauduleuse, leur responsabilité pourrait être engagée. L'usage autorisé de la bi-clé et du certificat associé sont par ailleurs indiqués dans le certificat lui-même, via les extensions concernant les usages des clés. L'utilisation de la clé privée du PORTEUR et du certificat associé est strictement limitée au service défini par l'identifiant de sa PC.

Les TIERS UTILISATEURS de certificats doivent respecter strictement les usages autorisés des certificats. Dans le cas d'une utilisation frauduleuse, leur responsabilité pourrait être engagée.

Le Bénéficiaire reconnaît être informé qu'une utilisation frauduleuse ou même simplement non conforme aux présentes CGU est un motif légitime de révocation par l'AC.

4 Obligations

Le CLIENT a l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques des BENEFICIAIRES et des MANDATAIRES sur lesquels sont utilisés les SUPPORTS.

Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul BENEFICIAIRE.

La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles, du non-respect des présentes conditions générales, de la cessation d'activité du CLIENT ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le CLIENT, le MANDATAIRE, le BENEFICIAIRE ou CERTINOMIS, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE s'engagent à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

En cas de demande de révocation par le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE, CERTINOMIS révoque le CERTIFICAT dans un délai inférieur à vingt-quatre (24) heures à compter de la vérification de la demande.

Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, CERTINOMIS notifie au MANDATAIRE et/ou au BENEFICIAIRE cette révocation.

Le BENEFICIAIRE du certificat s'engage à fournir des informations complètes et exactes à l'AE, à la fois dans la demande de certificat et pour toute autre demande de l'AE ou l'AC.

Le BENEFICIAIRE doit vérifier le contenu du CERTIFICAT. Le BENEFICIAIRE possède d'un délai de 15 jours suivants la date d'émission du CERTIFICAT pour manifester son non-consentement auprès de l'AC (par téléphone, courriel ou courrier simple).

Le BENEFICIAIRE reconnaît que la première utilisation du CERTIFICAT vaut pour acceptation.

Le RC s'engage, selon l'option retenue, à utiliser des SUPPORTS conformes aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC.

Le RC s'engage à prendre des mesures raisonnables pour protéger la clé privée correspondant à la clé publique du CERTIFICAT.

Voir les mentions légales et relatives à la gestion des données personnelles sur le site www.certinomis.fr

Certinomis SA au capital de 40 156 euros. RCS CRETEIL B 433998903

Siège Social : 45-47 Boulevard Paul Vaillant-Couturier 94200 Ivry sur Seine Cedex.

Le MANDATAIRE s'engage, pendant la période de validité des certificats, à déclarer à CERTINOMIS tous départs ou changements de RC.

5 Obligations des tiers utilisateurs

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'usage indiqué dans le CERTIFICAT. Cet usage peut être par exemple: signature, authentification ou chiffrement.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'état révoqué ou non d'un CERTIFICAT en vérifiant la liste de certificats révoqués indiquée par le point de distribution présent dans le certificat. Dans le cas où le CERTIFICAT viendrait à être révoqué, il incombe au TIERS UTILISATEUR de déterminer s'il est raisonnable d'accorder sa confiance au CERTIFICAT. La responsabilité de CERTINOMIS ne pourra en aucun cas être engagée en cas de révocation du CERTIFICAT.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à disposer d'un équipement informatique suffisant pour effectuer les prestations de vérification des CERTIFICATS et des listes de certificats révoqués.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à contrôler que le CERTIFICAT émis par CERTINOMIS est référencé au niveau de sécurité et pour le service de confiance requis par l'application.

Le TIERS UTILISATEUR reconnaît que les CERTIFICATS émis par CERTINOMIS valent preuve de l'authentification des ENTITES IDENTIFIEES.

6 Limites de garanties et de responsabilités

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant à la forme, la suffisance, l'exactitude, l'authenticité, la falsification ou l'effet juridique des documents remis lors de la demande de CERTIFICAT par le CLIENT.

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, ni quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute communication électronique.

La responsabilité de CERTINOMIS ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE. CERTINOMIS ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFICIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

Les parties conviennent expressément, qu'en aucune façon, la responsabilité de CERTINOMIS ne pourra être engagée dès lors que le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE n'aura pas effectué de demande de révocation de certificat conformément aux stipulations des présentes.

7 Politiques de certifications

Les identifiants des PC applicables pour la présente CGU sont :

1.2.250.1.86.2.6.8.63.1 : authentification client et serveur, basée sur la PC EN 319 411-2 QEVCP-w (0.4.0.194112.1.4)

1.2.250.1.86.2.6.8.62.1 : authentification client et serveur, basée sur la PC EN 319 411-2 QNCP-w (0.4.0.194112.1.5)

1.2.250.1.86.2.6.7.20.1 : authentification serveur, basée sur la PC EN 319 411-1 OVCP (0.4.0.2042.1.7) et RGS 1 étoile

1.2.250.1.86.2.6.7.61.1 : authentification client et serveur, basée sur la PC EN 319 411-1 OVCP (0.4.0.2042.1.7)

1.2.250.1.86.2.6.7.60.1 : authentification client et serveur, basée sur la PC EN 319 411-1 DVCP (0.4.0.2042.1.6)

8 Politique de confidentialité

Dans le cadre de son activité de Prestataire de service de Certification Électronique, Certinomis collecte et traite des informations relatives aux personnes physiques bénéficiaires d'un certificat électronique ou identifiées comme représentant légal ou mandataire de certification ou contact de facturation d'une organisation cliente.

Les mesures prises par Certinomis pour assurer le respect de vos droits et la sécurité de vos données personnelles conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 sont détaillées sur cette page <https://www.certinomis.fr/mentions-legales>.

Les données à caractère personnel relatives au MANDATAIRE et au BENEFICIAIRE transmises et détenues par CERTINOMIS dans le cadre du CONTRAT sont conformes au droit positif en vigueur en matière de données à caractère personnel et ne peuvent être divulguées.

Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent obtenir communication de leurs données à caractère personnel, les faire rectifier, les mettre à jour ou les effacer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.com lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Le BENEFICIAIRE est informé et consent explicitement par la signature des présentes à ce que Certinomis conserve les données personnelles qu'il aura communiquées en vue de l'obtention de son certificat pendant une durée minimale de sept (7) années et maximale de dix (10) années à partir de la date d'émission de son certificat.

Le BENEFICIAIRE est notamment informé et accepte que les logs et journaux d'évènements de l'Autorité de Certification soient conservés pendant dix (10) ans.

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

9 Politique de remboursement

Les politiques commerciales de CERTINOMIS sont définies par les conditions de ventes annexées à la commande ou au contrat applicable.

10 Loi applicable, règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher un accord amiable en cas de litige : à l'initiative de la partie demandeuse, une réunion sera organisée sous huitaine dans les locaux de Certinomis ou sous forme virtuelle. Tout accord de règlement du litige devra être consigné par écrit sur un document signé par un représentant accrédité des deux parties.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du CONTRAT et faute d'être parvenues à un accord amiable, les parties donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution du CONTRAT, les parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

11 Références et audits

Le CERTIFICAT est émis en conformité avec les référentiels applicables selon le niveau de sécurité visé. Un audit de conformité est réalisé a minima une fois par an selon les référentiels applicables définis pour chaque type de CERTIFICAT (voir chapitre 7 des présentes CGU).

Les audits et les références obtenus par CERTINOMIS sont publiés sur le site de LSTI : <http://www.lsti-certification.fr> ainsi que sur le site de l'ANSSI : <https://cyber.gouv.fr/produits-services-qualifies>

SIGNATURES, APPROBATIONS

JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.

LE : .../.../.....A :

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE DU CERTIFICAT